



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Deuxième Commission

Point 84 c) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : science et technique au service du développement

**Projet de résolution soumis par le Vice-Président de la Commission,
M. Abdellah Benmellouk (Maroc), sur la base des consultations officielles
menées au sujet du projet de résolution A/C.2/57/L.7**

Sommet mondial de la société de l'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/183 du 21 décembre 2001,

Rappelant également la réunion plénière, tenue les 17 et 18 juin 2002 à New York, qu'elle a consacrée aux technologies de l'information et de la communication au service du développement,

Prenant note avec satisfaction des préparatifs du Sommet mondial de la société de l'information engagés au niveau national, et encourageant tous les pays à intensifier leurs travaux,

Se félicitant également de la conférence régionale tenue à Bamako du 25 au 30 mai 2002, dans le cadre du processus préparatoire du Sommet,

Se félicitant en outre de la constitution du Bureau du Comité préparatoire et invitant les États Membres à l'aider à s'acquitter de sa tâche,

Se félicitant de la tenue de la première réunion du Comité préparatoire intergouvernemental, qui a eu lieu du 1er au 5 juillet 2002 à Genève,

Se félicitant également de la décision du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication de contribuer activement au processus préparatoire du Sommet et, à cette fin, de tenir sa prochaine réunion les 21 et 22 février 2003 à Genève,

1. *Prend note* de la note du Secrétaire général contenant le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications¹ sur les

¹ A/57/71-E/2002/52 et Add.1.



préparatifs en cours du Sommet, qui lui a été présentée par l'intermédiaire du Conseil économique et social;

2. *Invite* les États Membres concernés à prendre une part active aux conférences régionales qui se tiendront sous les auspices des commissions régionales en novembre 2002 à Bucarest et en janvier 2003 à Saint-Domingue et à Tokyo;

3. *Encourage* les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à apporter plus encore et à prendre une part active au processus préparatoire intergouvernemental du Sommet, comme au Sommet lui-même, suivant les modalités de participation définies par le Comité préparatoire intergouvernemental;

4. *Invite* tous les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, internationales et régionales compétentes, ainsi que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication, à renforcer leur coopération et leur appui au processus préparatoire du Sommet;

5. *Recommande* de mettre à profit l'occasion du Sommet mondial de la société de l'information pour organiser des manifestations en rapport avec celui-ci;

6. *Recommande* que, en abordant l'ensemble des questions concernant la société de l'information, tous les acteurs intéressés adoptent une démarche coordonnée pour répondre aux besoins de tous les pays, y compris les pays en développement, et en particulier des moins avancés d'entre eux;

7. *Prie* l'Union internationale des télécommunications, jouant le rôle directeur qui est le sien dans le processus préparatoire du Sommet en étroite coopération avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et en coordination avec les autres services d'information du système des Nations Unies, de lancer une campagne d'information pour sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance du Sommet, dans la limite des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires;

8. *Invite à nouveau* la communauté internationale à fournir des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour financer la préparation et la tenue du Sommet et pour faciliter une participation effective des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux réunions régionales qui auront lieu durant le premier semestre de 2003, aux réunions préparatoires qui se tiendront en 2003 et au Sommet lui-même;

9. *Invite* les pays à se faire représenter au niveau politique le plus élevé au Sommet qui se tiendra à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et à Tunis en 2005;

10. *Prie* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de faire part à tous les chefs d'État et de gouvernement de l'importance du Sommet;

11. *Invite* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui présenter pour information, à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet.